



## NUMÉRO 186

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2017

#### **Appel nominal / 3**

#### **Désignation du secrétaire de séance / 3**

#### **Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire / 4**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2017 / 4**

#### **Communication sur l'actualité GPSO / 4**

- 1. Rapport d'observations arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France / 5**
- 2. Désignation de représentants du conseil municipal pour siéger aux conseils d'école de certains établissements publics du 1<sup>er</sup> degré / 9**
- 3. Travaux du Grand Paris Express - Adhésion au comité de coordination routière - Approbation des principes de fonctionnement / 10**
- 4. Impasse Bellevue - Approbation des conventions à conclure avec le SIPPAREC pour la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques / 10**
- 5. Requalification de l'îlot des Dominicaines - Acquisition des terrains sis 33 à 37, rue de Solferino / 10**
- 6. Bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2016 par l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France sur le territoire de Boulogne-Billancourt / 10**
- 7. Logement des professeurs des écoles / 11**

**8. ZAC Seguin – Rives de Seine – Concession d'aménagement – Transfert de propriété d'ouvrages, d'infrastructure et d'équipement publics – Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents / 11**

**9. Personnel communal – Mesures diverses / 12**

**10. Octroi de la protection fonctionnelle au Maire / 12**

**11. Exploitation du restaurant administratif – Autorisation donnée au Maire pour signer un avenant de prolongation de la convention en cours avec la société MRS / 13**

**12. Budget principal et budgets annexes – Examen du compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2016 / 13**

**13. Budget principal et budgets annexes – Vote du compte administratif pour l'année 2016 concernant le budget principal et les budgets annexes – Approbation / 13**

**14. Budget principal et budgets annexes – Affectation du résultat de l'exercice 2016 / 15**

**15. Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2017 relative au budget principal et aux budgets annexes – Remises gracieuses – Attribution de subventions – Provisions pour risques et charges – Modification des modalités d'amortissement / 15**

**16. Demande de subventions – Gymnase Paul-Souriau – Réaménagement crèche *les Glycines* / 16**

**17. Fixation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure / 16**

**18.** Convention à intervenir entre la Ville, les Sections Internationales de Sèvres et l'Éducation Nationale – Autorisation donnée au Maire de signer / **16**

**19.** Reconduction de l'adhésion de la Ville au dispositif *Carte collégien multiservices* – Autorisation donnée au Maire de signer la convention correspondante / **16**

**20.** Règlement intérieur relatif à l'armement en catégorie B et D de la police municipale de Boulogne-Billancourt / **17**

**21.** Règlement intérieur du complexe sportif Le Gallo – Modification des tarifs / **17**

**22.** Piscine et patinoire municipales – Délégation de service public – Approbation du principe de délégation du service public – Autorisation donnée au Maire pour lancer la nouvelle consultation correspondante / **18**

**23.** Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises – Attribution d'aides financières pour le premier semestre de l'année 2017 / **19**

**24.** Attribution de primes exceptionnelles aux athlètes de haut niveau de l'ACBB médaillés aux derniers championnats d'Europe de leur discipline / **19**

**25.** Seine Ouest Habitat - Construction neuve de 93 logements locatifs sociaux sis 186/188 rue Galliéni – Attribution d'une subvention / **21**

**26.** Donation – Acceptation et approbation / **22**

**27.** Transfert du Musée Paul-Landowski - Approbation du projet scientifique et des tarifs / **22**

**28.** Bourses de l'Initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif – Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Boulonnais de 16 à 27 ans / **22**

**29.** Fonds de Solidarité Logement – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention tripartite entre le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale / **23**

**30.** Autorisation donnée au Maire pour lancer la consultation et signer le marché de travaux du foyer de l'Olivier / **23**

**31.** Autorisation donnée au Maire pour lancer la consultation et signer le marché de travaux d'aménagement de la crèche Galliéni-Bellevue / **24**

**32.** Convention tripartite entre la ville de Boulogne-Billancourt, l'association *Insertion et développement social urbain* et le Comité Handisport 92 / **24**

**Question orale / 25**

# Séance du 30 juin 2017

Le 30 juin 2017 à 19 heures 30, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 23 juin 2017.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLiard, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, Mme Anne-Charlotte LORBER, M. Jonathan PAPIILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, Mme Sana DRIDI-BLANGER, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Olivier CARAGE, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mme Fatima CARDETAS, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD.

## EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. Michel AMAR qui a donné procuration à Mme VETILLART à partir du point n° 25  
M. Léon SEBBAG qui a donné procuration à M. Michel AMAR puis à Mme ROUGNON à partir du point n° 25  
Mme Ségolène MISSOFFE qui a donné procuration à M. LOUAP  
Mme Isaure de BEAUVAL qui a donné procuration à Mme GODIN  
Mme Armelle GENDARME qui a donné procuration à M. MARQUEZ à partir du point n° 8  
M. Daniel BENHAROUN qui a donné procuration à M. BACCHETTA  
Mme Esther KAMATARI qui a donné procuration à Mme SELFANI  
M. Claude ROCHER qui a donné procuration à M. MORAND

M. Raphaël LABRUNYE qui a donné procuration à M. MOUGIN à partir du point n° 22  
M. Claude ROCHER qui a donné procuration à M. MORAND  
M. Emmanuel BAVIERE qui a donné procuration à Mme HOOGSTOEL  
Mme Isabelle WEILL qui a donné procuration à M. Pierre LAURENCIN  
M. Jean-Michel COHEN qui a donné procuration à M. Pierre-Mathieu DUHAMEL  
Mme Sylvie MOREL qui a donné procuration à Melle Fatima CARDETAS à partir du Point n°4

**ABSENTS :** MM. DUHAMEL et COHEN à partir du point n° 6 et Mme PAJOT à partir du point n° 21

Mme Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**M. BAGUET :** Mes chers collègues. Je vous propose de commencer notre séance. En premier lieu, je voudrais rendre hommage à Madame Simone VEIL, qui nous a quittés ce matin.

Ce matin, vendredi 30 juin 2017, Madame Simone VEIL s'est éteinte à l'âge de 89 ans. On ne peut dissocier le destin exceptionnel de Simone VEIL de son acte fondateur, où son combat politique trouve sa source dans les traumatismes de son enfance et de son adolescence, qui rendront Simone VEIL si sensible aux souffrances et aux détresses des femmes et des hommes de son époque.

Simone VEIL est née à Nice, un matin de juillet 1927. Sa famille sera frappée de plein fouet par les malheurs de l'époque. Très jeune, elle connaîtra la pauvreté, due à la crise économique de 1929. Elle verra sa propre mère retourner ciel et terre pour nourrir sa famille. Son père sera ensuite frappé d'interdit professionnel par les lois antisémites du régime de Vichy, avant que toute la famille ne soit arrêtée en 1944. Déportée avec sa mère et sa sœur à Auschwitz, elle sera libérée en avril 1945. Elle ne les verra plus jamais.

Cette terrible expérience donnera à Simone VEIL, selon ses propres mots, « *un amour de la vie* », un grand souci de la souffrance de ses compatriotes et un besoin d'agir ; de faire bouger les choses. Comme une preuve qu'elle en est restée marquée toute sa vie, elle choisira d'orner son épée d'académicienne de son numéro de déportée.

La carrière politique de Simone VEIL illustre bien sa volonté d'agir, à la fois en tant que femme et comme défenseur de celles et de ceux qui souffrent. Elle sera surtout l'une des

premières femmes françaises à accéder à de nombreuses responsabilités jusqu'alors occupées par les hommes. Juriste de formation, elle deviendra la première femme secrétaire générale du Conseil supérieur de la Magistrature. En 1974, elle se voit promue première femme nommée ministre de la Santé. En 1979, elle sera la première femme élue Présidente du Parlement européen et au suffrage universel direct. Son combat sera d'abord celui de légitimer la place à laquelle toute femme a droit au sein d'une société.

Nous avons eu l'honneur de l'accueillir à Boulogne-Billancourt en décembre 2008, à l'occasion du Salon du livre, où elle était venue présenter son autobiographie *Une vie*. L'image de Simone VEIL restera enfin à jamais marquée par le texte de loi qui porte son nom, autorisant la pratique de l'avortement aux femmes en situation de grande détresse. Elle défendra ce texte avec courage, bien que ce débat se soit déroulé dans des conditions extrêmement difficiles. Comme elle le dira dans l'Hémicycle : « *Personne n'a jamais contesté, et le ministre de la Santé moins que quiconque, que l'avortement soit un échec quand il n'est pas un drame* ».

Guidée par son souci permanent de venir en aide à celles et à ceux qui souffrent, Simone VEIL a porté sur ses épaules le choix difficile d'autoriser aux femmes en situation de détresse d'avoir recours à l'interruption volontaire de grossesse.

Femme juive déportée, devenue ensuite Ministre puis Immortelle, figure de l'émancipation féminine, Simone VEIL représente à elle seule toute l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle, dans sa complexité et ses moments sombres et heureux. Elle restera dans la mémoire de notre pays comme une femme courageuse et talentueuse, ayant sans cesse à l'esprit la volonté de diminuer autant que possible la souffrance de ceux dont elle avait la charge et de ceux qui l'entouraient.

À sa famille et à ses proches, au nom du Conseil municipal, nous adressons nos plus sincères condoléances.

19h24 : minute de silence.

**M. BAGUET :** Je vous remercie.

## **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

## **APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2017**

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité.

## **COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO**

**M. BAGUET :** Comme vous pouvez le constater, l'actualité de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) est relativement dense. À ce propos d'ailleurs, nous avons notifié dans le *Boulogne-Billancourt Information* (BBI) l'ensemble des travaux de voirie qui se dérouleront au cours de l'été. Cette période de l'année permet en effet de limiter les nuisances et la gêne occasionnée pour les usagers. Globalement, près de 1,7 million d'euros seront investis pour la réfection des trottoirs et des chaussées, même si certains paraissent en bon état en surface. Toutefois, les services nous ont demandé d'en rénover quelques-uns pour éviter qu'ils ne se dégradent davantage et que nous soyons obligés de les refaire plus tard en profondeur.

D'autre part, nous démarrons deux importantes opérations d'assainissement (le collecteur de la rue de Meudon, pour un montant de 1,2 million d'euros, et le collecteur de la rue du Point-du-jour, entre la rue des Longs-Prés et la place Jules-Guesde, pour un montant de 1,75 million d'euros). Nous terminons également les travaux de l'avenue Jean-Baptiste Clément et avons réalisé un passage piéton rue d'Aguesseau, au niveau du passage Châteaudun. En outre, nous avons aussi renouvelé le revêtement de l'allée Georges-Askinazi, car celui-ci était en stabilisé. De fait, les passants mettaient du sable sous leurs chaussures, ce qui abîmait le hall de l'immeuble et bloquait le fonctionnement des portes à digicode. Enfin, nous avons créé une place pour les personnes à mobilité réduite au 23 rue de Silly.

Par ailleurs, je vous invite à lire le document de l'Observatoire de l'habitat 2015, qui détaille de nombreux chiffres très intéressants. Ce rapport permet également de voir les évolutions concernant le nombre de logements dans les différentes communes de GPSO. De la même façon, Seine Ouest Entreprise et Emploi a également présenté son bilan lié aux transactions immobilières. Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux restent d'ailleurs à la pointe de ces transactions, puisque les deux villes ont signé 193 contrats en 2016, contre 238 en 2015 et 149 en 2014. Nous restons donc dans une moyenne de 200 transactions par an, si l'on excepte l'accident de l'année 2014. Parmi les opérations les plus significatives, je rappelle que la Française des Jeux, qui était locataire de l'immeuble situé en face de la mairie, a acheté 24 000 mètres carrés sur le Delta. De la même manière, l'entreprise Lavazza s'est installée dans l'immeuble Art déco de Boulogne-Billancourt, ce qui signifie que le Trapèze est aujourd'hui quasiment complet.

GPSO a également engagé une nouvelle mesure « pollueur-payeur », pour lutter contre les dépôts sauvages. Le montant des amendes sera fixé plus précisément lors du Conseil territorial du mois d'octobre, car il était encore difficile de trouver un tarif juste pour ces infractions.

Par ailleurs, GPSO a aussi présenté le bilan du plan d'amélioration de la collecte du verre. S'agissant des subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique, je rappelle que nous n'avons plus le droit de dispenser ces aides, puisque l'État les accorde désormais directement. Pour ce qui est de la Maison de la nature, celle-ci enrichit ses missions pour devenir la Maison de la nature et de l'arbre. Enfin, nous avons également lancé un appel à candidatures pour la participation à la cinquième promotion de Booster SO Digital.

J'en termine avec la gratuité du stationnement durant le mois d'août, dispositif que nous allons reconduire tout au long de cette période. Sachez par ailleurs que nous avons présenté au Conseil de territoire du 22 juin 2017 la délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) ainsi que le bilan de la mise à disposition du dossier et l'approbation de la modification simplifiée n° 3 du Plan local d'urbanisme de Boulogne-Billancourt. En outre, nous avons aussi modifié les tarifs des conservatoires gérés par l'Établissement Public Territorial (EPT) GPSO. Dans les faits, nous avons réadapté les prix en nous basant sur une étude précédente pour augmenter ces tarifs. Or, comme les familles nombreuses ont manifesté leur mécontentement, nous avons décidé de diminuer cette hausse de sorte à fixer des tarifs plus raisonnables.

Avez-vous des questions concernant cette communication ? (Il n'y en a pas).

Mes chers collègues, je voulais également vous proposer de voter une aide pour le Portugal, sachant que cette somme est déjà inscrite dans le budget supplémentaire. Je rappelle que ce pays a été touché par de terribles incendies du 17 au 23 juin dernier, et que ceux-ci ont fait 64 victimes et 254 blessés. De nombreux villages ainsi que 30 000 hectares de forêts ont ainsi été dévastés.

Nous restons donc fidèles à nos traditions en cas de grandes catastrophes, en distribuant des aides par l'intermédiaire de l'Unicef, comme cela fut déjà le cas pour Haïti. Toutefois, comme aucune ONG ne s'est encore proposée de porter secours à cette région, je vous propose cette fois-ci d'accorder une subvention exceptionnelle de 20 000 euros à l'Association Portugaise Loisirs et Culture de Boulogne-Billancourt. Je remercie d'ailleurs son Président Manuel RODRIGUES-AFONSO, qui a déjà pris contact avec certains

villages. Je rappelle en effet qu'un grand nombre de familles boulonnaises est originaire de cette région et que celles-ci sont par conséquent touchées par ce drame. Le Président de cette association, laquelle est d'ailleurs très impliquée dans la vie locale depuis de nombreuses années (football, pétanque et folklore), sera donc chargé de redistribuer les aides accordées par la Ville à ces familles.

Y a-t-il des commentaires concernant cette proposition ? (Il n'y en a pas). Certains sont-ils opposés à cette subvention ? (Les élus du Conseil municipal approuvent cette proposition à l'unanimité). Je vous remercie. Je vais donc écrire au Président de la région de Leiria en notre nom à tous. Même si cette somme reste modeste, je suis certain qu'elle aidera néanmoins les nombreuses familles en détresse, ainsi que les villages qui manquent de moyens.

## **1. RAPPORT D'OBSERVATIONS ARRÊTÉES PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'ÎLE-DE-FRANCE**

### **M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur**

Mes chers collègues, comme il est de tradition, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) contrôle régulièrement nos collectivités territoriales. En ce qui concerne Boulogne-Billancourt, le dernier contrôle a été réalisé en 2011 et concernait la période 2002-2010. Le nouveau rapport de la CRC porte donc sur les exercices suivants, c'est-à-dire de 2010 à aujourd'hui. Globalement, je trouve intéressant que des magistrats contrôlent le fonctionnement de la Ville, en regardant de façon aléatoire si nous respectons bien les règles. Ils évaluent la sincérité budgétaire ainsi que celle de procédures diverses et variées, et contrôlent notamment le versement des subventions aux associations.

Parmi les nouveautés, et cela depuis déjà trois ans, la Chambre régionale des comptes reprend désormais le rapport précédent. Nous devons donc justifier des évolutions du traitement des dossiers. Je rappelle que la CRC avait notifié à la Ville 21 recommandations ou observations en 2011. Elle n'en relève plus que quinze en 2016, dont douze observations, recommandations ou rappel à la loi. Je précise que ces dernières concernent des décisions antérieures à 2008 et que toutes sont relatives aux ressources humaines. Les deux seules recommandations communes aux rapports de 2011 et de 2016 concernent le château de Benais ainsi que le Conseil Économique, Social et Environnemental Local (CESEL).

S'agissant du suivi du rapport de l'année 2011, la CRC note que, sur les 21 recommandations formulées à l'époque, seize sont déjà mises en œuvre intégralement. Les cinq autres le

seront prochainement. Pour ce qui est du rapport de l'année 2016, la CRC recommande à la Ville de veiller beaucoup plus scrupuleusement au calcul des intérêts moratoires qu'elle doit verser aux entreprises. Cela signifie que nous ne calculons pas systématiquement ces intérêts conformément aux règlements financiers des marchés. De plus, nous sommes tenus de les verser sous 90 jours, délai que nous ne respectons pas toujours. Nous avons donc fait l'objet à la fois d'une recommandation et d'un rappel à la loi sur ce sujet. Toutefois, je sais que nous faisons tout le nécessaire à ce sujet.

Hormis cela, ce rapport fait état de nombreux points positifs. La CRC insiste notamment sur la qualité de l'information financière et comptable des outils associés, qu'elle reconnaît comme étant de bon niveau. De la même manière, la situation financière de la Ville est jugée solide et l'équilibre financier de la ZAC Seguin-Rives de Seine paraît assuré, ce qui n'était pas mentionné dans le rapport de l'année 2011. La CRC a donc complètement changé de vision sur ce sujet depuis son rapport précédent. D'autre part, la Chambre insiste sur le « désendettement important de la Ville depuis 2009 » ainsi que sur la nature des emprunts contractés. À ce propos d'ailleurs, nous obtenons la plus haute note possible sur la courbe de Gissler. En outre, la CRC insiste aussi sur les attributions des subventions aux associations qui respectent le cadre législatif et sont de nature transparente. Enfin, la Chambre nous félicite au sujet de la commande publique et de la passation des marchés qu'elle qualifie de « clairement identifiée et sécurisée ». Elle confirme également que l'organisation de la fonction « achats » est structurée et ne relève aucune irrégularité sur ce point.

Je vous invite donc à lire ce rapport de façon extrêmement approfondie, même si nous devons encore améliorer certains aspects. Quoi qu'il en soit, je suis relativement fier de vous le présenter aujourd'hui. Concernant les douze recommandations ou rappels à la loi, liés aux ressources humaines, nous allons bien entendu nous mettre en conformité. Je m'y suis même engagé personnellement, puisque j'ai demandé à être entendu par la CRC pour expliquer la situation bouloonnaise. Je me suis effectivement engagé, au nom du Conseil municipal, à « rentrer dans les clous ».

Y a-t-il des commentaires concernant le rapport de la Chambre régionale des comptes ? Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT :** Monsieur le Maire. Je trouve personnellement que ce rapport n'est pas anodin et que sa tonalité est différente de celle employée dans le rapport précédent. Pourquoi ? Je rappelle avant tout que je connais bien les rapports des Chambres Régionales des Comptes, car il m'est souvent arrivé dans ma vie d'assister des collectivités territoriales lors

de contrôles de gestion de la CRC. Or, c'est la première fois que je vois une telle insistance autour de rappels à la loi. En effet, il s'agit d'habitude de recommandations, lesquelles, je le précise, n'ont aucune portée juridique. Autrement dit, la commune décide de faire ou de ne pas faire.

D'autre part, la nouvelle règle impose dorénavant d'assurer le suivi de ces recommandations, ce qui a été fait dans le cas présent. À ce propos d'ailleurs, la CRC considère que le suivi des décisions du rapport précédent est tout à fait correct, ce qui signifie que tout a été réalisé ou sur le point d'être achevé. En revanche, ce rapport fait état de rappels à la loi. Qu'est-ce qu'un rappel à la loi dans un rapport de la Chambre Régionale des Comptes ? L'explication est assez simple. Soit, s'il s'agit de cas graves, il est possible de déférer les faits en question devant le Procureur de la République – ce qui ne me paraît pas possible au regard de ce rapport –, soit le comptable ne défère pas au rappel à la loi, et dans ce cas il est passible d'être mis en débet par la CRC, soit l'ordonnateur ne défère pas au rappel à la loi, et dans ce cas ce dernier est passible de la Cour de discipline budgétaire et financière. Bref, il n'est pas anodin que la commune fasse l'objet de rappels à la loi. Cela signifie aussi qu'il est absolument indispensable de parer très rapidement aux difficultés, même si cela risque de s'avérer délicat pour le personnel.

S'agissant du fond, et même si vous pouvez toujours dire qu'il ne s'agit pas de votre majorité et que les choses reprochées ont été faites avant votre arrivée, je constate, Monsieur le Maire, que vous êtes aux commandes de la Ville depuis déjà quelques années. Or, certaines choses paraissent manifestement illégales et celles-ci auraient pu être décelées. Je pense par exemple à la prime de présentisme, qui, à mes yeux, n'a vraiment aucun sens. Ce mécanisme impacte en effet les personnes absentes, alors même que ces dernières peuvent être en congé maladie. Elles sont donc impactées plusieurs fois : une fois parce qu'elles sont malades, une seconde fois parce qu'elles ne perçoivent pas les indemnités complémentaires auxquelles elles auraient pu répondre en cas de travaux supplémentaires, et une troisième fois parce qu'elles ne reçoivent pas la prime de présentisme. Cela n'est pas normal. Les fonctionnaires doivent un temps de travail et nous devons les astreindre à faire ce temps. Pour moi donc, la prime de présentisme n'a aucun sens.

Je laisse par ailleurs de côté les choses « sympathiques » qui ont été mises en place, comme par exemple le jour de congé supplémentaire donné aux femmes enceintes dans le courant de l'année. Toutefois, cela n'est pas possible car il n'existe aucun texte de loi à ce sujet. Il faut donc revenir tout simplement à la réalité des choses et abroger ces textes aujourd'hui illégaux. Certes, cela sera quelque peu douloureux pour le personnel, car tout arrivera d'un seul coup, ce qui risque de provoquer un certain mécontentement.

# Séance du 30 juin 2017

Ma dernière remarque concerne l'appréciation portée par la CRC au sujet de nos recettes. Celle-ci relève en effet une forte hausse de nos recettes fiscales, puisque celles-ci ont progressé de 18,2 % de 2010 à 2015. À ce propos, Monsieur le Maire, je vous invite à faire preuve d'un peu plus de modestie lorsque vous présentez les budgets et les comptes administratifs, notamment lorsque vous dites que vous n'augmentez pas les taux. Bien évidemment. Nous n'avons pas besoin d'augmenter les taux lorsque le produit augmente de 18,2 % en l'espace de quatre ans. Cela s'appelle le dynamisme des bases. Il s'explique notamment par l'arrivée des nouveaux habitants et des nouvelles entreprises qui viennent de s'installer dans le dernier quartier de la Ville en construction. Cependant, tout cela a une fin, car de nouveaux habitants ne s'installeront pas éternellement dans de nouveaux quartiers. Nous pouvons donc estimer que ces recettes fiscales en forte augmentation – doublées d'une bonne surprise sur deux années consécutives concernant la fiscalité sur les dotations immobilières – se tarissent progressivement. Par conséquent, nous risquons d'entrer dans des périodes budgétaires un peu plus difficiles.

Enfin, pour l'anecdote, je constate que notre cher CESEL nous coûte un peu cher, avec un budget d'un million d'euros pour quelques rapports. La Chambre Régionale des Comptes s'est même amusée à calculer le coût de la page par rapport, qui s'est révélé quelque peu excessif. Certes, il y a eu auparavant des contestations justes, sur le fait que certains occupaient des positions éminentes – et je ne citerai aucun nom. Aujourd'hui, on dédommage en donnant des vacances aux rapporteurs. Je pense personnellement que nos collègues membres du CESEL devraient effectuer ces tâches de façon totalement bénévole, d'autant qu'il existe un coût concernant le personnel affecté et que le fait de siéger au CESEL est déjà en soi une chose valorisante. Voilà les quelques remarques que je tenais à faire. En somme, si ce rapport n'est pas mauvais, je constate néanmoins quelques dérives juridiques importantes.

S'agissant du château de Benais, la Chambre Régionale des Comptes avait déjà parlé de ce lieu dans son rapport précédent. Elle disait alors qu'il fallait résoudre ce problème, car la Ville perdait de l'argent. Or, dans ce rapport, la CRC ne dit pas que nous devons céder cet équipement. Elle dit simplement que « la commune a privilégié la cession ». Je suis d'ailleurs très étonné, car je n'ai pas le sentiment d'avoir voté sur la vente du château de Benais. Je ne vois donc pas pourquoi la Chambre écrit ce genre de chose. De plus, la CRC ajoute dans sa recommandation la formulation « le cas échéant, en cédant... ». Je pense que nous pourrions conserver cet équipement en le gérant mieux, car je sais qu'il profite énormément aux enfants scolarisés dans la Ville.

La disparition de ce lieu remarquable serait en quelque sorte un crève-cœur, car beaucoup d'enfants en gardent un très bon souvenir. Merci.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?  
Madame SHAN.

**Mme SHAN :** Monsieur le Maire, chers collègues. Je reprendrai le dernier point de Monsieur GABORIT, sur lequel j'aurai quelques questions à poser. Je précise que je ne me placerai ni sur le terrain de l'affecte, ni sur celui de l'utilité sociale, mais uniquement sur l'aspect évoqué dans le rapport de la CRC. Ces questions concernent la première recommandation du rapport, relative au château de Benais.

La recommandation antérieure du rapport de l'année 2011 portait sur la rationalisation de la gestion de ce château. Pourquoi ne pas avoir accédé à la demande des villes de GPSO, qui souhaitaient utiliser ce lieu en dehors des périodes d'utilisation par la ville de Boulogne-Billancourt ? D'autre part, pourquoi annuler près de trois mois à l'avance des mini-séjours par manque d'inscrits ? Par exemple, un directeur de centre a fait l'annonce d'une annulation le 2 mai dernier, pour un séjour qui ne commencera que le 20 juillet, alors que le nombre d'inscrits n'engendre aucun surcoût, puisque ce centre fonctionne à ces dates sur les séjours d'été. Par ailleurs, il est largement possible de faire la promotion de ces mini-séjours trois mois avant un départ, soit via la communication institutionnelle de notre Ville, soit tout simplement via les familles. Enfin, contrairement à l'achat de places chez un prestataire, nous sommes uniquement soumis à notre propre agenda en cas de dé-réservation de places.

Ma deuxième question porte sur le rapport qui nous est présenté aujourd'hui. Nous apprenons dans ce document que les rapports du CESEL coûtent en moyenne 39 503 euros, avec des coûts à la page pouvant atteindre 7 067 euros. J'espère donc qu'il a été fait bon usage du rapport intitulé « Quel avenir pour le château de Benais ? » daté du 3 décembre 2015. En effet, si ce rapport, qui posait uniquement les premiers éléments de diagnostic synthétisés dans la note de la DGS, laissait peu de doutes, les éléments budgétaires ainsi que la fréquentation et les investissements se sont en réalité révélés erronés ou incomplets pour fonder une décision en toute connaissance de cause. De fait, ce rapport a-t-il été transmis à la Chambre Régionale des Comptes qui mentionne « la transmission d'une étude interne couvrant la période 2011-2014 » ? Est-ce bien de ce document dont il s'agit ou des notes de la DGS incriminées dans ce rapport ?

Dans le cas où ce rapport du CESEL ne serait pas la pièce transmise à la CRC, je tiens cependant à en citer trois phrases

que chacun pourra méditer :

« *La politique de sous-traitance des séjours-jeunesse représente plus de 2,7 millions d'engagements de la Ville, contre un million pour Benais. Le taux d'effort des familles est de 73 % de couverture des dépenses pour Benais, contre 45 % pour les prestations sous-traitées. Pour information, le coût moyen de la journée à Benais est de 25 euros, et le coût moyen de la journée chez un prestataire est de 81 euros* »

« *Un arrêt de l'exploitation de Benais entrainerait, à iso-effectif accueilli, une augmentation plus que proportionnelle des budgets éducation et jeunesse, sous traités aux prestataires* »

« *Benais, supposé à l'origine des travaux du groupe être une charge, est en réalité un atout pour la Ville qu'elle pourrait avantageusement partager avec les autres communes de GPSO* », ce qui me ramène à ma première question sur le Rapport d'observations définitives de l'année 2011.

**M. BAGUET :** Merci. Pour répondre à Monsieur GABORIT, je vous remercie de souligner que ce rapport n'est pas mauvais. D'ailleurs si tel avait été le cas, nous l'aurions entendu. Concernant la hausse des recettes de fiscalité boulonnaise, il est vrai que la population de la Ville augmente. De plus, je rappelle que le Parlement vote chaque année une revalorisation des bases. Certes, nous avons connu de bonnes années, lorsque le Parlement a revalorisé les bases de 1,8 %. Néanmoins, je rappelle que ces bases n'ont été réévaluées que de 0,4 % pour l'année 2017. De fait, nous allons effectivement connaître une baisse des recettes.

Concrètement, la multiplication entre l'élargissement physique des bases et la revalorisation des bases par le Parlement, dans le cadre de la loi de finances, implique que la Ville génère de nouvelles recettes sans avoir à augmenter ses taux. Il faut s'en féliciter car cela prouve le dynamisme de la Ville. Toutefois, vous avez raison, tout cela aura certainement une fin. À ce propos d'ailleurs, je rappelle que la Cour des Comptes dénonce aujourd'hui l'insincérité budgétaire de l'État, avec 8 milliards de dépenses non couvertes. Celle-ci annonce même dans son rapport – que je vous invite à lire – des lendemains extrêmement douloureux pour les collectivités locales. La newsletter de *Mairie-info* d'aujourd'hui informe en effet que la Cour des Comptes souhaite poursuivre les restrictions à l'égard des collectivités territoriales, en continuant de baisser les Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) et en continuant d'augmenter les péréquations. Elle précise même à la page 172 de son rapport qu'il est envisagé de remettre en cause la compétence générale des communes.

S'agissant des mesures sociales et notamment des ressources humaines, l'un des rappels à la loi indique que nous devons « *mettre fin au dispositif des mois de préretraite accordés aux*

*agents communaux* ». Il s'agit en effet des fameux trois mois que nous accordons aux agents possédant une ancienneté suffisante au sein de la Ville. Or, la plupart des communes le font et cela existait déjà depuis 2008. Peut-être avons-nous laissé perdurer ce principe à tort ? Pour autant, il est relativement compliqué de trouver des agents compétents lorsque vous êtes en décalage complet avec les autres communes. Il en est également de même pour l'ensemble des rémunérations versées.

Sachez néanmoins que nous avons déjà corrigé la situation concernant quelques rappels à la loi. Je pense notamment à la journée de congés supplémentaire pour les femmes, que la CRC a jugée illégale, et que nous avons supprimée. Je reconnais que ce genre de décisions n'est pas toujours facile à vivre pour les agents municipaux. Toutefois, nous allons les appliquer, puisqu'il s'agit de rappels à la loi. Encore une fois, tout cela risque d'être douloureux pour le personnel communal, d'autant que sept des huit rappels à la loi concernent les ressources humaines. Bref, cela ne sera pas facile à faire passer. Quoi qu'il en soit, nous ferons le nécessaire, car nous n'avons pas le choix.

Enfin, vous avez tous deux évoqué le CESEL et le château de Benais. Pour ce qui est du CESEL, je rappelle que nous avons déjà commencé la remise en cause de cette instance, notamment sur son coût de fonctionnement. Nous avons même inscrit une dépense maximum de 50 000 euros dans le budget de l'année 2017, pour quatre rapports au minimum. Le magistrat auquel j'avais présenté cette hypothèse était d'ailleurs très satisfait de cette initiative, qui a été votée dans le budget du mois de mars dernier.

S'agissant du château de Benais, je vous invite tout de même à lire dans son intégralité le passage du rapport le concernant. La CRC indique en effet que « *la masse salariale de Benais a été diminuée, passant de 700 000 euros pour 93 agents en 2011, à 613 000 euros pour 55 agents en 2015. Depuis 2013, les conditions d'une meilleure attractivité ont été étudiées, en recueillant les attentes des familles et en modifiant des offres de séjours. Pour autant, il existe quand même une baisse de la fréquentation* ». Autrement dit, la Chambre Régionale des Comptes rend hommage à la Ville, en disant d'un côté que nous avons fait ce qu'il fallait faire pour diminuer le déficit et de l'autre que celui-ci reste toujours extrêmement lourd. C'est pour cette raison que nous devons trouver des solutions. Nous avons même essayé de trouver des candidats en délégation de service public, mais n'en n'avons trouvé aucun.

Enfin, et après avoir salué nos efforts de maîtrise de déficit, la CRC stipule que « *la gestion de ce centre de vacances reste fortement déficitaire, malgré les actions engagées par la commune* ». Elle nous invite donc à « *prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au déficit d'exploitation élevé du*



# Séance du 30 juin 2017

*château de Benais, le cas échéant en réalisant la cession de ce bien* ». En somme, la Chambre explique que nos efforts ne sont pas suffisants et que nous devrions vendre le château si nous n'arrivons pas à en faire davantage. Voilà ce que signifie cette phrase et nous devons en tirer les conclusions.

Madame SHAN, je veux bien que nous partagions le château avec les autres communes. Cependant, l'ensemble des instituteurs d'Issy-les-Moulineaux, de Meudon, de Sèvres ou de Ville-d'Avray veulent tous aller à Benais en septembre ou en octobre, mais pas de novembre à février, lorsque le temps est mauvais. De plus, les journées sont plutôt courtes et sombres à cette période de l'année. En outre, je rappelle que le départ en classes transplantées repose sur le volontariat. Les volontaires préfèrent partir en classe de neige à cette époque, plutôt qu'en classe verte, humide et froide, dans un château qui n'est pas forcément adapté pour les recevoir. Enfin, je rappelle qu'il est toujours difficile d'accueillir à la fois des familles, des enfants en classes transplantées, des enfants en centre de vacances et des séniors. Cela n'est pas possible. Il faut avoir un public ciblé pour amortir un bâtiment. Nous ne pouvons pas amortir un tel équipement uniquement avec des enfants.

Par ailleurs, lorsque vous dites que nous avons annulé des séjours avant l'heure, je rappelle que la partie hôtelière seule ne peut être assurée lorsque nous organisons un séjour. Il faut aussi tenir compte de la partie pédagogique et des animateurs. Or, vous savez très bien qu'il est difficile de trouver des animateurs en claquant des doigts à trois jours du séjour, d'autant que nous devons respecter les normes (un pour huit et un pour douze). Cela est très compliqué et doit être préparé. De plus, nous devons également porter un projet pédagogique. Autrement dit, nous devrions recruter un directeur et des animateurs et organiser un séjour, pour constater à trois jours du départ qu'il n'y a personne. Que faisons-nous ? Payons-nous quand même les animateurs, au risque de creuser le déficit ? Il faut bien prendre une décision à un moment donné. Nous ne pouvons pas nous engager à embaucher des personnes sachant que nous ne pourrions pas les payer. Il faut arrêter de rêver. Même le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de nombreux Comités d'entreprise vendent leur centre de vacances. La ville de Clichy a mis son centre en vente sur eBay. Cela fait maintenant un an et elle ne trouve aucun acheteur. D'ailleurs, nous ne sommes même pas certains d'en trouver un pour le château de Benais, dont la valeur est évaluée à près de 1,7 million d'euros. Enfin, sachez que nous nous sommes engagés avec les instituteurs pour compenser la fermeture de ce centre par d'autres séjours à la carte. Cela semble les satisfaire, tout comme les familles qui le comprennent tout à fait.

*Le Conseil municipal prend acte de cette délibération.*

## **2. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AUX CONSEILS D'ÉCOLE DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ**

### **M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur**

Nous devons procéder à des modifications de représentants compte tenu de la fusion entre l'école Ferdinand-Buisson et Pierre-Grenier. Il nous faut donc désigner un titulaire et un suppléant, ainsi qu'un représentant de la Ville au conseil de la Section internationale. J'ajoute que nous avons la joie d'ouvrir une nouvelle école du Numérique, pour laquelle nous devons également désigner des titulaires. Voici les candidatures que j'ai reçues :

Pour le Conseil de l'école élémentaire Ferdinand-Buisson :

Représentant titulaire : Madame DEFRANOUX  
Représentant suppléant : Madame KAMATARI

Pour le Conseil de l'école primaire du Numérique :

Représentant titulaire : Madame BRUNEAU  
Représentant suppléant : Madame GAUDOUX-DAUVILLIER

Pour le Conseil de la Section internationale :

Représentant titulaire : Madame DEFRANOUX  
Représentant suppléant : Monsieur LOUAP

**M. BAGUET** : Y a-t-il d'autres candidatures ? (Il n'y en a pas). Souhaitez-vous procéder à un vote à bulletin secret ? (Les membres du Conseil municipal acceptent le vote à main levée). Je mets donc ces candidatures aux voix.

Ont obtenu :

Pour le Conseil de l'école élémentaire Ferdinand-Buisson :

Représentant titulaire : Madame DEFRANOUX, 55 voix, Élu  
Représentant suppléant : Madame KAMATARI, 55 voix, Élu

Pour le Conseil de l'école primaire du Numérique :

Représentant titulaire : Madame BRUNEAU, 55 voix, Élu  
Représentant suppléant : Madame GAUDOUX-DAUVILLIER, 55 voix, Élu

Pour le Conseil de la Section internationale de Sèvres :

Représentant titulaire : Madame DEFRANOUX, 55 voix, Élu  
Représentant suppléant : Monsieur LOUAP, 55 voix, Élu

*La délibération n°2 est approuvée à l'unanimité.*

### **3. TRAVAUX DU GRAND PARIS EXPRESS - ADHÉSION AU COMITÉ DE COORDINATION ROUTIÈRE – APPROBATION DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT**

**M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur**

Suite à la création de la ligne 15, par la Société du Grand Paris, qui desservira dans un premier temps la gare du Pont de Sèvres-Île Seguin et la gare de Noisiel, des travaux ont été engagés. Il nous est donc proposé de participer à un comité de coordination routière, pour étudier notamment les conséquences et les solutions les plus adaptées à la fermeture des berges de Boulogne-Billancourt pendant 34 mois. Les candidats sont les suivants :

Membre titulaire : Monsieur MOUGIN  
Membre suppléant : Madame BRUNEAU

**M. BAGUET :** Y a-t-il d'autres candidatures ? (Il n'y en a pas). Souhaitez-vous procéder à un vote à bulletin secret ? (Les membres du Conseil municipal acceptent le vote à main levée). Je mets donc ces candidatures aux voix.

Ont obtenu :

Membre titulaire : Monsieur MOUGIN, 55 voix, Élu  
Membre suppléant : Madame BRUNEAU, 55 voix, Élu

*La délibération n°3 est approuvée à l'unanimité.*

### **4. IMPASSE BELLEVUE – APPROBATION DES CONVENTIONS À CONCLURE AVEC LE SIPPAREC POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES**

**M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, la présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire à conclure une convention avec le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPAREC), pour la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques de l'impasse Bellevue, puisque nous avons voté l'intégration de ce passage dans le domaine public. Cette impasse étant équipée de réseaux électriques aériens, il convient désormais de les enfouir.

Je rappelle qu'il s'agit d'une compétence de la Ville et non de GPSO. Boulogne-Billancourt est en effet membre du SIPPAREC, dont l'objet consiste précisément à assister et à aider les collectivités locales à procéder à ce genre de travaux. Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à conventionner avec ce syndicat pour effectuer ces travaux.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

*La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.*

### **5. REQUALIFICATION DE L'ÎLOT DES DOMINICAINES – ACQUISITION DES TERRAINS SIS 33 À 37, RUE DE SOLFERINO**

**M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de la requalification de l'îlot des Dominicaines, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des terrains situés 33 à 37 rue de Solferino, actuellement propriété du diocèse de Nanterre, pour un montant de 5 350 000 euros.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**Mme DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* demande si un projet a été prévu pour l'acquisition envisagée ou s'il s'agit d'une réserve foncière. Il lui est répondu que cette acquisition, qui constitue une opportunité pour la Ville, s'inscrit dans la démarche de réservation urbaine du quartier autour de la place Solferino. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

### **6. BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS RÉALISÉES EN 2016 PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE SUR LE TERRITOIRE DE BOULOGNE-BILLANCOURT**

## **M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous vous en souvenez certainement, l'EPFIF a été mandaté pour réaliser quatre opérations sur l'ensemble de notre territoire. J'ajoute qu'il a été procédé à sept acquisitions en 2016, par le biais de ces opérations d'achat et de remembrement, en vue de reconstruire des îlots et de produire notamment du logement social.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* regrette la longueur des délais entre les préemptions et la réalisation des opérations par l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je précise que nous avons tenu un comité de pilotage hier avec le Directeur général de l'EPFIF et que les choses avancent bien sur certains secteurs. En revanche, sachez que nous avons perdu un an, parce qu'un notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente avait oublié un lot et qu'il a fallu tout recommencer. Si chacun commet une petite erreur, les choses prennent beaucoup plus de temps. De plus, la Ville a dû procéder au relogement d'une locataire dans un des sites, car celle-ci a fait venir sa fille sans nous prévenir aussitôt installée dans un des logements sociaux. Là aussi, nous avons dû recommencer toutes les procédures. Voilà pourquoi nous avons perdu un an. En outre, il est toujours délicat de procéder à des expulsions par les forces de police, même avec l'autorisation du juge. Bref, entre la mauvaise foi de certains et les erreurs des autres, la réalisation de ces projets prend beaucoup plus de temps que prévu. C'est aussi pour cette raison qu'il ne faut pas changer les lois en matière de logement tous les quatre matins. Cela nous simplifierait la tâche. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.*

## **7. LOGEMENT DES PROFESSEURS DES ÉCOLES**

### **M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis le changement de statut des instituteurs, devenus professeurs des écoles, ces derniers ont perdu le droit de se voir loger par la Ville. Or, la ville de Boulogne-Billancourt avait pris des dispositions au début

des années 1990 pour permettre de continuer à pouvoir les reloger dans des conditions plus favorables. Néanmoins, et compte tenu des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, il nous appartient de faire un toilettage des dispositions règlementaires n'étant plus légales. C'est donc dans ce cadre qu'il vous est proposé d'abroger différentes délibérations de 1992 et de 2009, portant notamment sur les tarifs révisables de ces logements. Naturellement, les conventions en cours conclues antérieurement font l'objet d'avenants, de sorte à arriver à des niveaux de loyers en concordance avec le marché, sans pour autant que les conséquences financières soient difficilement supportables pour les bénéficiaires.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.*

## **8. ZAC SEGUIN – RIVES DE SEINE – CONCESSION D'AMÉNAGEMENT – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'OUVRAGES, D'INFRASTRUCTURE ET D'ÉQUIPEMENT PUBLICS – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS**

### **M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons l'habitude de passer cette délibération dans notre assemblée, puisque la Société Publique Locale (SPL) Val-de-Seine Aménagement a pour vocation – dans le cadre de la concession d'aménagement que nous avons approuvée en novembre 2015 –, à réaliser des équipements de nature publique (écoles, infrastructures routières...). Dès lors que ces équipements sont réalisés, ou vont être réalisés, nous devons approuver la réception desdits équipements dans le patrimoine public de la Ville. L'objet de cette délibération porte donc à la fois sur des espaces publics du Trapèze Est, notamment des voies de circulation, sur des crèches, sur l'école pilote du Numérique, ainsi que sur certains équipements de l'Île Seguin, lesquels ont déjà été

livrés et mis à disposition auprès du Conseil départemental dans le cadre de la réalisation de la Seine musicale.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

## 9. PERSONNEL COMMUNAL – MESURES DIVERSES

**Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire. Cette délibération comporte neuf points. Comme d'habitude, le premier d'entre eux est l'actualisation du tableau des effectifs, qui concerne 36 postes budgétaires, et le deuxième le renouvellement de contrat d'agents communaux. Le point numéro 3 porte quant à lui sur le renouvellement de mises à disposition partielles de services auprès de l'EPT GPSO.

Le point numéro 4 concerne la fixation des indemnités de fonction allouées aux élus, puisque l'indice brut terminal de la fonction publique passe de 1015 à 1022 au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cela représente environ 2 euros de plus. Le point numéro 5 acte un ajustement du dispositif des astreintes, d'une part pour le Directeur technique du Carré Belle-Feuille et d'autre part pour les deux coordinateurs des centres de loisirs.

Le point numéro 6 porte sur la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition. Il s'agit là de deux logements de gardiens d'école. Pour ce qui est du point numéro 7, il vous est demandé d'approuver les règles d'attribution de la dotation vestimentaire pour les agents municipaux ayant besoin de vêtements professionnels spécifiques dans le cadre de leurs fonctions. Enfin, le point numéro 8 vous présente le plan de formation des agents de la Ville au titre des années 2016-2018, et le point numéro 9 la formation des élus du Conseil municipal.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET** : Merci. Je laisse la présidence à Madame GODIN pour la délibération suivante, car je dois quitter la séance.

Présidence de Madame GODIN.

## 10. OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE À MONSIEUR LE MAIRE

**Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Cette délibération concerne l'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire, dans trois affaires, pour lesquelles des articles à caractère injurieux à son égard ont été relevés. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**Mme GODIN** : Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT** : Il s'agit d'une protection fonctionnelle pour une action du Maire, sur un sujet qui s'apparente à une diffamation, et nous ne connaissons pas exactement les faits reprochés. Peu importe. Cela signifie-t-il qu'à chaque plainte d'un conseiller municipal, éventuellement contre un autre membre du Conseil municipal, la personne agissante pourra demander la protection fonctionnelle ? Je fais allusion à un épisode me concernant ainsi que le Maire. Ce dernier avait refusé de publier un droit de réponse. Je l'ai donc cité devant le Tribunal correctionnel. Or, je n'ai pas demandé la protection fonctionnelle, alors que Monsieur le Maire l'avait demandée. In fine, j'ai retiré mon action puisqu'il a ensuite publié ma réponse. Bref, avons-nous le droit en tant qu'élus de demander la protection fonctionnelle en agissant, y compris contre le Maire ?

**Mme GODIN :** Je parle sous le contrôle de Madame LEGRAND, mais a priori oui. Il faut en faire la demande et passer une délibération devant le Conseil municipal. Je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.*

Présidence de Monsieur BAGUET

## **11. EXPLOITATION DU RESTAURANT ADMINISTRATIF – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER UN AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION EN COURS AVEC LA SOCIÉTÉ MRS**

**Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Il vous est proposé de prolonger d'un an la convention qui nous lie avec la société MRS pour l'exploitation du restaurant municipal, puisque celle-ci prend fin au 31 décembre 2017. Or, comme il s'avère nécessaire de lancer une étude sur les différents modes de gestion possibles, notamment pour améliorer le service rendu aux utilisateurs du restaurant, et que cette démarche demande du temps, nous vous proposons de proroger cette convention d'un an, jusqu'au 31 décembre 2018.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

## **12. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – EXAMEN DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2016**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit là d'une délibération technique, puisqu'il vous est proposé d'approuver le compte de gestion du Trésorier, conforme au centime près au compte administratif qui va vous être présenté dans la foulée de ce vote.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

## **13. BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2016**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur**

L'année 2016 a été marquée par la création de la Métropole du Grand Paris (MGP), qui a eu pour conséquence de nouveaux flux financiers qui ont gonflé artificiellement le budget de 48 millions d'euros. Cette somme apparaît donc en recettes, qui ressortent directement en dépenses. Il s'agissait d'un événement majeur, à la fois pour nos maquettes budgétaires et pour les relations entre la Ville et l'EPT GPSO.

Un autre élément de contexte concerne la progression continue de la péréquation. Cette dernière a porté sur deux fonds en 2015, au travers d'une nouvelle baisse de la DGF et une augmentation de la participation de la Ville au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), ce qui représente un effort supplémentaire de 6,9 millions d'euros entre 2015 et 2016. À cela s'ajoutent les premiers effets de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, pour 200 000 euros (sur six mois seulement). Vous pouvez donc augurer de ce qui apparaîtra pour l'année 2017 avec cette double augmentation. Enfin, je rappelle que ce budget a été construit sans hausse de fiscalité.

Dans les faits, les efforts de gestion des services ont permis une réduction des dépenses de fonctionnement courant, au-delà même de l'objectif que nous nous étions fixé initialement. En effet, si l'on ajoute les deux exercices cumulés (2015 et 2016) le plan d'économie a permis de générer un peu plus de 13 millions d'euros, ce qui nous permet de dégager un excédent.

De quelle manière ces économies ont-elles été réparties ? S'agissant des charges de personnel, nous avons pour objectif de limiter la hausse à 1 %, ce qui correspond globalement à la croissance naturelle liée au Glissement Vieillesse Technique (GVT). Au final, les efforts de gestion auront permis une diminution de la masse salariale en volume de 0,9 %, soit une masse salariale pour l'année 2016 équivalente à celle de l'année 2014. Il convient donc de souligner véritablement cet effort, car je rappelle que la masse salariale ne peut qu'augmenter, sauf à entreprendre des efforts de structure. De plus, les économies réalisées une année sur la structure diminuent l'augmentation automatique l'année suivante.

Concernant les autres postes de dépenses, des baisses significatives sont également à souligner, puisque les efforts faits en 2016 se répercuteront sur les années 2017 et suivantes. Je pense notamment à la diminution du coût de l'énergie, pour près de 900 000 euros, suite à une renégociation du contrat avec le fournisseur, ainsi qu'à la baisse du poste *Maintenance des biens municipaux*, pour 400 000 euros. En effet, comme nous améliorons chaque année la maintenance, nous procédons à beaucoup moins de remplacements. À ces baisses s'ajoutent une diminution du poste *Alimentation*, pour 250 000 euros, grâce là encore à une renégociation du marché avec le fournisseur, ou encore une diminution des charges financières de 350 000 euros, conséquence directe des remboursements anticipés et de la diminution continue de l'encours de dettes depuis 2009.

Pour autant, et malgré ces diminutions, nous avons dû supporter des hausses qui s'imposent à nous. Je citerai notamment la mise en œuvre du plan Vigipirate, qui aura coûté 400 000 euros de frais de gardiennage supplémentaires en 2016, ainsi que l'ouverture de nouveaux équipements publics, tels que l'école de la Biodiversité, par exemple, qui a généré des frais de restauration additionnels.

Les recettes se sont au final avérées plus importantes que prévu initialement, grâce au dynamisme du Territoire. Elles résultent entre autres d'une croissance de la fiscalité de 2,4 % par rapport à l'année 2015, soit un gain de 1,5 million d'euros, grâce à l'accroissement physique des bases et à la perception de rôles supplémentaires. Notons par ailleurs une croissance de 2,1 % des dotations et participations, et ce malgré la baisse de participation de l'État. En compensation, le Conseil départemental du 92 voit sa participation augmenter, grâce à la contractualisation avec la Ville. Il s'agit là d'une démarche pérenne, puisque la participation du Département est actée dans un contrat signé entre le Maire et le Président du Conseil départemental. À ces recettes s'ajoute une croissance des produits de services de 1,6 %, soit une augmentation supérieure à la hausse moyenne de 1 % des tarifs votée en décembre 2015.

Enfin, l'événement exceptionnel et non prévisible de ces recettes concerne le niveau des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) supérieur de 4,2 millions d'euros à notre projection initiale, fixée à 14,5 millions d'euros. Cette croissance de DMTO a notamment permis de financer une partie du désendettement. D'ailleurs, 2016 est encore une fois une année excellente en matière de droits de mutation, puisque ce mouvement a été observé à l'échelle du département, avec une hausse de 7 %.

En conclusion, le résultat de l'année s'avère meilleur que ce que nous avons anticipé lors du vote du budget. Celui-ci

nous a notamment permis de poursuivre le désendettement de la Ville de 4,5 millions d'euros supplémentaires. Depuis 2009, la dette du budget principal a ainsi été divisée par plus de deux. De la même manière, le taux d'épargne brut s'est également amélioré entre le budget primitif et le vote du compte administratif. Je précise que le résultat de cet exercice, qui s'élève à un peu moins de 11 millions d'euros, n'a pas été obtenu au détriment de l'effort d'investissement, puisque la Ville a investi 32 millions d'euros en 2016 sur son budget principal et près de 43 millions en investissements consolidés. Ces investissements ont notamment été portés par une partie de l'affectation de l'autofinancement, et par des recettes de cessions, ainsi que par une croissance de 1,9 million de la taxe d'équipement, et des subventions versées par le Département et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour près de 5 millions d'euros.

En définitive, le résultat de l'année 2016 s'élève à plus de 10 millions d'euros, sachant que nous avons bénéficié d'événements dynamiques liés à l'urbanisme, tels que les droits de mutation. Pour autant, comme nous ne pouvons augurer des mêmes recettes pour l'exercice 2017, les efforts de gestion seront poursuivis tout au long de cette année. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

**M. BAGUET :** Je confie à présent la présidence à Monsieur MOUGIN pour le vote de cette délibération. (Les membres du Conseil municipal acceptent cette proposition).

Présidence de M. MOUGIN

**M. MOUGIN :** Mes chers collègues, le Conseil municipal arrête donc le compte administratif du budget principal qui vient de lui être présenté, et qui affiche un résultat de 10 581 170,53 euros, après intégration des reports présentant un montant nul. Le Conseil municipal arrête également les comptes administratifs des budgets annexes, qui affichent les résultats suivants :

- Budget annexe Publications : 5 165,75 euros ;
- Budget annexe Aménagement des terrains Billancourt-Île Seguin : 38 485,30 euros ;
- Budget annexe Locations Immobilières : 687 790,95 euros ;
- Budget annexe Piscine-Patinoire : 30 156,35 euros ;

Je vous propose à présent de passer au vote de ce compte administratif.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

**M. MOUGIN :** Je vous remercie.

Présidence de M. BAGUET

## **14. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit uniquement de confirmer une délibération prise lors du vote du budget primitif, puisque les chiffres contenus dans ce rapport sont exactement les mêmes.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

## **15. VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2017 RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES – REMISES GRACIEUSES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – MODIFICATION DES MODALITÉS D'AMORTISSEMENT**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Après les bonnes nouvelles pour l'année 2016, voilà les mauvaises nouvelles pour l'année 2017, puisque cette délibération technique porte sur des montants loin d'être négligeables – même si au final cette décision modificative est équilibrée sans recours à l'emprunt supplémentaire.

Si vous vous en souvenez, je vous avais parlé du « lundi noir » de Boulogne-Billancourt lors du vote du budget primitif, suite au vote de plusieurs amendements contenus dans le projet de loi de finances de l'année 2017. Suite à la promulgation de la loi, nous avons estimé l'augmentation de la péréquation à hauteur de 15 millions d'euros jusqu'à la fin du mandat. Nous avons ensuite reçu les notifications définitives au mois de mai dernier. Au regard de ces dernières, les prélèvements de péréquation n'augmentent plus de 15 mais de 28 millions d'euros de 2017 à 2020. L'effort supplémentaire de 2016 à 2017 est de 6,4 millions d'euros (contre 4,9 millions prévus initialement). Même si nous avons envisagé des hypothèses

très conservatrices, nous n'avions tout de même pas anticipé de telles hausses. Autrement dit, les communes les plus riches continuent de payer de plus en plus.

Au final, l'effort au titre de la solidarité nationale s'élèvera à 168 millions d'euros, à la date d'aujourd'hui, sachant que nous avons envisagé un montant de 123 millions d'euros en 2014.

S'agissant de la décision modificative n°1 (DM1), nous arrivons finalement à un équilibre : la croissance des recettes de fiscalité locale compense pour partie la hausse de 800 000 euros de la contribution au Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) intégrée, et la baisse de la DGF de 800 000 euros. Dans le même temps, l'enveloppe des dépenses de fonctionnement est respectée, notamment avec le maintien de la masse salariale. En définitive, les conséquences directes de ces mouvements se traduisent par une réduction de l'autofinancement de 400 000 euros, somme compensée par la revalorisation du point des amendes de police, qui nous permet de générer 400 000 euros de recettes supplémentaires. Cette DM1 est donc équilibrée, sans recours supplémentaire à l'emprunt.

Les autres points contenus dans cette délibération sont les suivants :

- les remises gracieuses de créances détenues par la Ville : 25 649,14 euros ;
- l'attribution de subventions dont notamment la subvention exceptionnelle de 20 000 euros à l'Association Portugaise Loisirs et Culture pour aider les victimes de l'incendie survenu le 17 juin,
- l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ;
- la provision pour dépréciation d'actifs circulants ;
- l'évolution des provisions pour risques et charges ;
- la modification des modalités d'amortissement, en conformité avec le cadre réglementaire.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Le groupe *La Ville Citoyenne* indique qu'il s'abstiendra par cohérence avec son vote sur le budget primitif. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n° 15 est votée par article :*

Article 1 : adopté à l'unanimité, les groupes *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* et *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

Article 3 : adopté à l'unanimité, le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* s'abstenant.

Articles 2, 4, 5, 6, 7 et 8 : adoptés à l'unanimité.

## **16. DEMANDE DE SUBVENTIONS – GYMNASSE PAUL SOURIAU- RÉAMÉNAGEMENT CRÈCHE LES GLYCINES**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteurs**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région Île-de-France pour le gymnase Paul Souriau, et auprès de la CAF pour la crèche des Glicines.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

*La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.*

## **17. FIXATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE**

**Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Il est proposé au Conseil municipal de voter une augmentation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure de 3 %. Je précise que ces tarifs resteront inférieurs au niveau maximum autorisé par voie réglementaire. Il s'agit effectivement de trouver un juste milieu entre la préservation de notre paysage urbain et les contraintes pesant sur les petits commerçants disposant d'une enseigne lumineuse.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* estime que les tarifs

sont trop faibles et qu'il faut se rapprocher des plafonds, d'autant que la publicité est envahissante à certains endroits de la ville. Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne et Mme Caroline PAJOT s'abstenant.*

## **18. CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE, LES SECTIONS INTERNATIONALES DE SÈVRES ET L'ÉDUCATION NATIONALE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER**

**M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis septembre 2010, les Sections internationales de Sèvres ont ouvert une Section Internationale à l'école élémentaire Point du jour pour les élèves à partir du cours préparatoire. Ce dispositif remportant largement l'adhésion des parents, il vous est proposé de poursuivre ce partenariat avec l'école élémentaire Ferdinand Buisson. Il vous est également proposé de maintenir les frais de scolarité des élèves des autres communes inscrits en Section Internationale à l'école Ferdinand Buisson à hauteur de 762,25 euros, montant correspondant à la prise en charge par la ville de Boulogne-Billancourt des frais de scolarité des enfants boulonnais scolarisés dans une autre commune (sous réserve de réciprocité).

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.*

## **19. RECONDUCTION DE L'ADHÉSION DE LA VILLE AU DISPOSITIF « CARTE COLLÉGIEN MULTISERVICES » – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE**



## **M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, lors de sa séance du 14 octobre 2016, le Conseil départemental a approuvé la création d'un nouveau dispositif « Carte collégien multiservices », nommé *Pass+ Hauts-de-Seine*, qui sera mis en place à compter de la rentrée scolaire 2017-2018, dans la continuité du dispositif *Pass Hauts-de-Seine*.

Cette « Carte collégien multiservices » va permettre, comme précédemment, d'apporter une aide financière directe aux familles afin de régler une partie des participations demandées pour les activités culturelles et sportives extrascolaires pratiquées par les collégiens du département.

Il vous est donc proposé de reconduire pour l'année scolaire à venir l'adhésion de la Ville au dispositif « Carte collégien multiservices » mis en place par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.*

## **20. RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF À L'ARMEMENT EN CATÉGORIE B ET D DE LA POLICE MUNICIPALE DE BOULOGNE-BILLANCOURT**

### **Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues, je rappelle que la Ville a décidé d'armer les policiers municipaux depuis le début de l'année 2017, en application du décret n° 2015-496 du 29 avril 2015. Après autorisation du Préfet, et après une expertise psychiatrique, les policiers ont été reçus un par un. Il s'agit donc de fixer les modalités d'utilisation de leur arme.

Pour information, je précise que les armes de catégorie B sont des pistolets prêtés pour cinq ans par le ministère de l'Intérieur. En font partie les tasers (pistolets à impulsions électriques) (catégorie B6), ainsi que les bombes lacrymogènes de

différentes capacités (catégorie B8 pour certaines et D2 pour d'autres). Il vous est donc proposé d'approuver le règlement joint à la présente délibération.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Madame JAILLARD.

**Mme JAILLARD :** N'étant pas totalement convaincues par ce type de dispositif, Madame SHAN et moi-même nous abstenons sur cette délibération, même si nous sommes favorables à un règlement intérieur. Je ne répéterai pas les propos que j'ai pu tenir sur le sujet par le passé dans ce même Conseil.

**M. BAGUET :** Je salue votre cohérence, même si je regrette de ne pas vous avoir fait changer d'avis.

*La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité, Mesdames SHAN et JAILLARD s'abstenant.*

## **21. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMPLEXE SPORTIF LE GALLO - MODIFICATION DES TARIFS**

### **M. Marc FUSINA, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur du stade Le Gallo rénové, ainsi que l'article lié à l'application de l'harmonisation de la pratique tarifaire des écoles privées et publiques, conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.*

## **22. PISCINE ET PATINOIRE MUNICIPALES – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LANCER LA NOUVELLE CONSULTATION CORRESPONDANTE**

### **M. Marc FUSINA, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit là de voter une délibération de principe, portant délégation de service public pour la gestion de la piscine-patinoire.

Par délibération n°12 du 13 décembre 2012, il a été décidé de confier la gestion à la société Vert marine de la piscine et de la patinoire municipales, sur la base d'une convention prenant la forme d'un contrat d'affermage dont la durée était de cinq ans et dix mois.

Le présent contrat prenant fin au 31 décembre 2018, il convient de se prononcer sur le choix du mode de gestion de cet équipement pour les prochaines années.

Même si je n'étais pas favorable à une Délégation de Service Public (DSP) dans le passé, l'expérience acquise ces trois dernières années atteste que ce mode de gestion est adapté à la complexité de cet équipement, que ce soit en termes d'horaires et d'amplitude d'ouverture, ou encore d'animations, de technicité d'équipements ou de services annexes. De plus, la Ville ne dispose pas des ressources suffisantes pour gérer directement cet équipement. Il s'avère donc nécessaire de déléguer cette gestion à des spécialistes, en veillant notamment à la qualité du cahier des charges et à son suivi effectif. C'est par exemple ce que fait la Ville de Paris pour la gestion de ses gros équipements nautiques, tels que les piscines Pailleron, Keller et Valeyre.

Sachez par ailleurs que la Chambre Régionale des Comptes, après avoir posé une centaine de questions aux services, a notifié un rapport, n'ayant relevé que quelques observations mineures. Elle note également à la page 8 de ce même rapport que « *la piscine de Boulogne-Billancourt est un équipement sportif de proximité géré sous forme de délégation de service public. Cette situation n'offre pas matière à critiques.* »

Enfin, la commission consultative des services publics locaux a rendu un avis favorable unanime à la poursuite de la gestion de la piscine-patinoire sous forme de délégation de service public. Je vous propose donc de voter cette délibération pour l'ensemble de ces raisons.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Le groupe *La Ville Citoyenne* regrette que le rapport manque

d'évaluations et d'explications économiques. Il est indiqué qu'il s'agit pour l'instant d'une délibération de principe pour acter le lancement de la DSP. Les rapports complets et les chiffres viendront par conséquent dans un second temps. Le groupe *La Ville Citoyenne* indique donc, après cette explication, qu'il ne votera pas contre, mais qu'il s'abstiendra. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe *La Ville Citoyenne* estime que l'exposé des motifs ne justifie pas suffisamment le choix du recours à la DSP. Il aurait souhaité que soient exposés les avantages de changer de mode de gestion ou l'intérêt de conserver le même mode de gestion. Il lui est répondu que le recours à la régie peut exister pour les établissements nautiques simples, mais qu'il est difficilement envisageable pour les établissements nautiques complexes, ce qui est le cas pour la piscine. En effet, la régie n'offre pas assez de souplesse dans sa gestion, surtout pour un établissement proposant de multiples activités et ouvrant plus de 5 000 heures par an. Il est souligné que le point essentiel est le contenu du cahier des charges, ainsi que son suivi effectif. Le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Madame JAILLARD.

**Mme JAILLARD :** J'aimerais compléter la synthèse de notre position, qui vient d'être rappelée par les rapporteurs des deux commissions. Nous n'avons aucune idéologie particulière concernant les modes de gestion des services publics, car, comme cela est indiqué dans le rapport, il faut effectivement envisager toutes les possibilités dans la recherche de l'intérêt public. En revanche, nous avons été choqués par le contenu de ce document qui ne comporte que six pages en tout et pour tout. En effet, si ce rapport explique davantage la théorie des modes de gestion d'un service public, il ne comporte quasiment aucun chiffre réel, ni évaluation économique, ou de comparaison des coûts entre une gestion en régie et une gestion en délégation de service public. Or, Monsieur GABORIT et moi-même lisons souvent ce type de rapport et il est clair pour nous que ce genre de document ne peut se contenter d'exposer les principaux avantages et inconvénients de ces modes de gestion d'un point de vue purement juridique. Il paraît au moins nécessaire de projeter une exploitation, en précisant par exemple le personnel à recruter ou leur qualification, ou en expliquant le type de matériel à reprendre à l'actuel délégataire. Bref, nous aurions aimé avoir une véritable comparaison économique, comme par exemple des arguments tels que l'intérêt de la politique d'achat de Vert marine, en opposition avec une régie, sachant que l'opérateur économique recherche avant tout la rentabilité.

Encore une fois, ce document de seulement six pages ne contient aucun chiffre, alors qu'il s'agit tout de même d'un équipement important géré par la Ville en tant qu'autorité organisatrice. Aussi, et n'ayant reçu aucun élément nouveau depuis la commission, nous voterons contre cette délibération, non pas parce que nous sommes contre la DSP, mais parce que nous ne sentons pas la volonté réelle d'étudier toutes les possibilités, ou a minima le respect des principes de réversibilité des modes de gestion. En effet, s'il existe un principe de libre choix des modes de gestion de service public par les collectivités locales, il existe aussi un principe de garantir à tout moment la réversibilité des modes de gestion. Or, cela implique de mener une étude sérieuse des modes de gestion possibles pour un contrat de délégation de service public. Autrement dit, nous ne disposons pas d'éléments d'informations suffisants nous démontrant le contraire, si ce n'est les études réalisées pour Paris et non pas pour l'équipement de Boulogne-Billancourt. *La Ville Citoyenne* votera donc contre cette délibération.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 22 est adoptée à la majorité, le groupe La Ville Citoyenne votant contre.*

## **23. BOURSES AUX JEUNES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DES ASSOCIATIONS SPORTIVES BOULONNAISES – ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES POUR LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 2017**

**M. Marc FUSINA, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire. Il s'agit d'attribuer :

- Deux bourses aux résultats sportifs pour Yohan ARABI et Romain VALADIER ;
- Deux bourses de statut national pour Sarah et William CYSIQUE ;
- Trois bourses de statut international pour Lucie GIRAUD, Léo GRANDSIR et Maxime MERLIN.

La participation de la Ville représente une dépense totale de 3 850 euros.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.*

## **24. ATTRIBUTION DE PRIMES EXCEPTIONNELLES AUX ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU DE L'ACBB MÉDAILLÉS AUX DERNIERS CHAMPIONNATS D'EUROPE DE LEUR DISCIPLINE**

**M. Marc FUSINA, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, il s'agit effectivement d'attribuer des primes exceptionnelles à un judoka et à un karatéka de l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt (ACBB). Antonio TUSSEAU, 2<sup>e</sup> Dan, et membre de la section de karaté de l'ACBB, a effectivement été sacré champion d'Europe dans la catégorie des moins de 90 kg, et Cyrille MARET a décroché un titre de vice-champion d'Europe de judo dans la catégorie des moins de 100 kg.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT :** Je pense qu'il faut aider les sportifs de haut niveau, tout comme il faut aussi aider le sport de haut niveau. Or, je suis extrêmement inquiet à la lecture des positions prises par la Mairie concernant la situation de l'ACBB Football. Je vois se reproduire un errement – que Monsieur FUSINA avait d'ailleurs relevé en son temps lorsqu'il défendait les mêmes positions que moi –, à savoir que la Mairie se précipite de supprimer la subvention lorsqu'une équipe réussit. Cela est arrivé pour le handball, qui a réussi à monter en première division nationale. Considérant qu'il s'agissait d'un exploit, la Mairie avait alors considéré qu'il fallait « arrêter les frais ». Au final, l'ACBB handball est redescendu en division inférieure l'année suivante, pour se retrouver ensuite dans les dernières catégories.

Je constate qu'il en est de même pour le football, discipline qui, comme vous le savez, coûte énormément d'argent, même s'il s'agit d'un sport amateur. Pourquoi ? Premièrement parce que de nombreux sportifs sont accompagnés, et deuxièmement parce que les frais de déplacements sont importants. Aussi, et alors que nous nous sommes félicités des résultats remarquables de l'ACBB football, il se dit aujourd'hui que le trou de l'ACBB est dû uniquement au football. De fait, la Mairie s'empresse de réduire considérablement la subvention attribuée à ce sport, de sorte que l'ACBB retrouve un équilibre budgétaire.

Personnellement, je suis contre. Si nous voulons une politique pour le sport de haut niveau, il faut s'en donner les moyens. D'ailleurs, la Ville est suffisamment à l'aise pour soutenir une équipe de football, qui joue dorénavant dans des cercles très élevés, puisqu'elle se situe à deux divisions de l'élite. Or, si l'on accable aujourd'hui l'ACBB de tous ces maux, ainsi que son Président remarquable qui a conduit cette équipe à un tel niveau, je vous parie que nous pleurerons l'ACBB Football dans deux ans, car elle sera descendue en division inférieure. Tous les joueurs de talent iront jouer ailleurs, là où les choses sont plus simples, car on ne mesure pas simplement notre effort municipal à quelques bourses données aux sportifs de haut niveau. Je dis donc : « *Attention ! Au secours !* », car vous êtes en train de faire une bêtise. Cependant, il est encore temps de revenir sur votre décision. Je vous mets en garde : ne tuez pas le sport de haut niveau à Boulogne-Billancourt, d'autant que le football attire une très grande partie de la population, et notamment les populations défavorisées.

**M. BAGUET :** Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous venez de dire, Monsieur GABORIT. Vous n'avez pas le droit de faire un parallèle entre ce qui s'est passé avec le handball il y a quelques années et ce qui se passe aujourd'hui avec le football. Je rappelle que la section de handball était présidée à l'époque par Michel BUTET, un grand athlète qui était mon ami depuis 40 ans. Malheureusement, celui-ci a été emporté par un cancer. Effectivement, le Maire de l'époque, Monsieur FOURCADE, a fait un choix politique, en décidant de supprimer les crédits au handball. Personne n'en a d'ailleurs compris les raisons.

En ce qui concerne le football, les choses sont tout à fait différentes. En effet, depuis que la majorité municipale gère les affaires de cette Ville, nous avons augmenté la subvention à l'ACBB dans son ensemble de plus de 40 %. Nous avons également apporté énormément d'équipements, puisque nous avons fait plus en quelques années que ce qui a été fait en 30 ans pour la politique sportive de Boulogne-Billancourt. Aujourd'hui, il se trouve que l'ACBB rencontre des difficultés de gestion. Or, il s'agit bien du club omnisport et non pas de la Ville, car nous donnons déjà beaucoup à cette

association. J'ajoute que nous avons créé des liens entre l'école des sports et l'ACBB, pour permettre de rémunérer des éducateurs sportifs sur le budget municipal, ainsi que des hébergements pour les athlètes de haut niveau. Voilà la politique que nous avons mise en place. Malheureusement, et malgré tout ce qui a été fait, l'ACBB a un déficit de 700 000 euros. J'ai d'ailleurs dit au Président général que les choses ne pouvaient pas continuer ainsi et que la Ville n'était pas là pour combler systématiquement les trous de l'ACBB. Je l'ai donc invité à prendre ses responsabilités et l'association s'est réunie en Comité directeur en février dernier – pour lequel la Ville n'était pas représentée –, pour comprendre d'où provenait le déficit. Au final, le Comité a décidé à l'unanimité de limiter le budget de la section football, considérant que l'ACBB rentrait dans une spirale de déficit catastrophique.

La Ville a donc tout simplement pris acte de cette décision. Je me rappelle d'ailleurs d'un appel d'un journaliste m'indiquant que le Président de la section football avait déclaré que la Ville avait supprimé la subvention pour le football. Je lui ai alors précisé que cela n'était pas exact et lui ai conseillé de s'adresser au Président général de l'ACBB pour lui demander des explications. S'agissant de la Ville, la subvention n'a pas diminué. Elle a même augmenté sans arrêt, avec l'octroi de subventions exceptionnelles. Nous avons d'ailleurs attribué une subvention exceptionnelle de 600 000 euros il y a quelques années, pour la montée des équipes en division supérieure. Bref, la Ville a toujours accompagné les équipes qui changeaient de division. Aujourd'hui, nous devons faire des choix compte tenu des restrictions budgétaires et l'ACBB doit être raisonnable. Encore une fois, le Comité directeur a décidé collégialement de plafonner la subvention pour le football.

Je rappelle qu'il ne s'agit pas tout à fait d'un club amateur. D'ailleurs, savez-vous combien coûte l'équipe première à elle seule ? Elle coûte 500 000 euros et tous les joueurs sont payés. Cela s'appelle le championnat de France amateur ! Excusez-moi, mais je ne vois pas ce qu'il y a d'amateur lorsque tous les joueurs sont rémunérés. Dans le même temps, nous avons continué à faire venir de nombreux enfants vers le football et à faire payer des cotisations aux familles. Plus nous avons d'enfants, plus les cotisations étaient importantes, et ces sommes contribuaient à payer les joueurs de l'équipe première. Cela n'est pas tout à fait notre vision du sport. Pour autant, nous ne sommes pas intervenus et l'ACBB est responsable de sa gestion.

Enfin, sachez que l'ACBB a aussi eu une opportunité, puisque Monsieur Eric BESSON a proposé d'acheter l'ACBB football et de créer une société à objet sportif. Toutefois, le président de la section n'a pas été capable de lui fournir les comptes précis du fonctionnement de cette unité. Monsieur BESSON a donc

# Séance du 30 juin 2017

renoncé à investir de grosses sommes dans ce club, car il ne voyait pas clair dans la gestion de la section. Excusez-moi, mais tout cela fait quand même beaucoup de voyants qui s'allument les uns après les autres. Quoi qu'il en soit, l'ACBB doit purger son déficit et la Ville ne donnera pas davantage. C'est à l'association de faire des efforts en premier lieu. Monsieur FUSINA.

**M. FUSINA :** Je précise que nous avons également connu des montées intempestives avec le rugby, puis des descentes infernales sur le plan financier, ce qui a coûté plus de 500 000 euros à la Ville. S'agissant du handball, sa situation n'est pas en déshérence, puisque l'équipe est aujourd'hui en nationale 1 et qu'elle alignera un groupe très compétitif l'année prochaine. Je rappelle que cette équipe a terminé cinquième du championnat de France cette année. Donc tout va bien pour le handball.

**M. GABORIT :** Qu'en sera-t-il demain ?

**M. BAGUET :** Nous devons anticiper dès aujourd'hui. En outre, j'ai également écrit à l'ancien ministre des Sports, ainsi qu'à l'ancien Premier Ministre, en raison de la modification du calcul des charges sociales des éducateurs sportifs.

**M. GABORIT :** On ne peut pas toujours tout ramener à une question d'argent.

**M. BAGUET :** Excusez-moi, mais cette modification représente quand même 250 000 euros pour l'ACBB, sachant qu'elle touchera aussi l'ensemble des clubs de la Ville. Autrement dit, tous paieront des charges sociales considérables. Je sais très bien qu'aucun gouvernement, de droite comme de gauche, ne s'est véritablement intéressé au sport dans notre pays. De là à aller taxer des éducateurs sportifs au tarif maximum, il y a un pas ! Comment les clubs vont-ils faire ? Ils vont se retourner vers leur ville.

**M. GABORIT :** Tout cela ne représente que trois francs six sous !

**M. BAGUET :** Excusez-moi, mais 700 000 euros, plus 250 000 euros, cela représente bien un million d'euros, soit près de deux points d'impôts. De plus, la Ville apporte les équipements ! Nous allons même inaugurer deux nouveaux terrains à l'automne : celui du stade Le Gallo et celui du Trapèze. Rappelez-vous d'ailleurs les propos des opposants au terrain du Trapèze ou encore les recours déposés par quelques amis de personnes ici présentes !

**M. GABORIT :** Tout cela n'a rien à voir.

**M. BAGUET :** Si, bien entendu. Nous apportons beaucoup

pour le sport, de sorte que de plus en plus d'enfants pratiquent une discipline, mais cela coûte aussi beaucoup à la Ville. Excusez-moi de construire des équipements sportifs, de les gérer et de les mettre gracieusement à disposition de certaines associations. Il faut aussi que ces dernières soient comptables de l'argent public qu'elles reçoivent. Monsieur LAURENCIN.

**M. LAURENCIN :** Effectivement, le sport de haut niveau, tout comme le sport amateur, coûte très cher. La situation n'est pas la même qu'il y a 50 ans et cela devient un véritable problème. Je pense d'ailleurs que ce sujet mériterait une réflexion de la commune, allant bien au-delà de celle des clubs.

D'autre part, je me permettrai de rappeler un point intéressant lié à la fondation de GPSO, puisque la compétence « sport de haut niveau » lui a été confiée, hormis pour certaines équipes d'Issy-les-Moulineaux qui atteignent des niveaux que nous n'avons pas encore atteints à Boulogne-Billancourt. L'une des pistes que nous pourrions explorer consisterait donc à regrouper le sport de haut niveau (qui coûte affreusement cher) à l'échelle de GPSO, qui aurait alors peut-être les moyens de trouver une représentation à ce plus haut niveau. Cette suggestion vaut ce qu'elle vaut.

**M. BAGUET :** La réflexion est déjà en cours et les maire-adjoints de GPSO se rencontrent régulièrement pour porter un projet collectif de sport de haut niveau. Je pense même qu'il faut scinder le sport de haut niveau dans le fonctionnement de GPSO, en créant par exemple des sociétés à objet sportif, tout en conservant les clubs pour les plus jeunes. Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.*

## **25. SEINE OUEST HABITAT – CONSTRUCTION NEUVE DE 93 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 186/188 RUE GALLIÉNI – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

### **M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette opération de Seine Ouest Habitat (SOH) concerne la construction de 93 logements locatifs sociaux, situés à l'angle de la rue Gallieni et de la rue de Bellevue, pour laquelle une subvention de 492 900 euros a déjà été attribuée par GPSO.

En février dernier, SOH a sollicité la Ville pour l'octroi d'une subvention de 186 000 euros, soit 2 000 euros par logement, sachant que les droits d'attribution viennent en regard de cette subvention. Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à accorder cette subvention.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.*

## 26. DONATION - ACCEPTATION ET APPROBATION

**M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur**

Cette délibération concerne une donation de Madame Jehanne FAUCHEUX, intitulée *Les Premiers pas du roi de Rome*. Cette personne nous a fait l'agréable surprise de ce don, lorsque nous avons inauguré l'exposition destinée aux jeux d'Empire à la bibliothèque Marmottan. Madame FAUCHEUX est en effet arrivée avec un tableau sous le bras, en souvenir des bons moments qu'elle avait passés dans sa jeunesse, dans la chambre située sous les toits de l'annexe de la bibliothèque. Je vous propose donc d'accepter cette donation. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.*

## 27 TRANSFERT DU MUSÉE PAUL LANDOWSKI – APPROBATION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET DES TARIFS

**M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur**

Comme vous le savez, le musée-jardin Paul Landowski est aujourd'hui installé au 14, rue Max-Blondat, dans l'ancien atelier de Paul Landowski. Or, ce site n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. De plus, il donne sur l'arrière d'une copropriété.

J'ajoute que nous avons déjà participé au sauvetage d'une grande œuvre, celui de la *Porte de la faculté de Médecine*, qu'il est aujourd'hui possible d'admirer au sein de l'espace Landowski.

Par ailleurs, comme les héritiers de Paul Landowski souhaitaient redonner du lustre à ce site et le réinstaller dans le centre Landowski, nous avons travaillé avec la famille Landowski, et avons lancé une étude de dossier, accompagnée d'un projet scientifique et culturel. C'est pourquoi il vous est proposé de valider l'ouverture du nouveau musée Paul Landowski, d'une surface de 130 mètres carrés, à l'occasion des journées du patrimoine des 16 et 17 septembre prochains. Cette nouvelle muséographie permettra ainsi de redécouvrir l'œuvre de ce sculpteur boulonnais de renommée internationale. Le montant de cette opération s'élève à environ 220 000 euros. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.*

## 28. BOURSES DE L'INITIATIVE À CARACTÈRE HUMANITAIRE, SOCIAL, CULTUREL OU SPORTIF – ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES EN FAVEUR DES JEUNES BOULONNAIS DE 16 À 27 ANS

**M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année, la Ville se propose d'aider les jeunes Boulonnais âgés de 16 à 27 ans qui souhaitent s'engager dans des projets à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif, en leur accordant une *bourse de l'initiative* destinée à financer une partie de leurs projets.

Il existe deux sessions chaque année, la première étant la plus abondante en projets. Cette année, 21 projets ont été déposés et 12 ont été retenus. Ils concernent 28 Boulonnais, sur des sujets très variés, comme par exemple une proposition d'entraide pour des enfants mineurs dans un pays d'Amérique du Sud. Il est d'ailleurs intéressant d'aller consulter ces projets auprès du Bureau Information Jeunesse, dans lequel tous les dossiers sont entreposés.

# Séance du 30 juin 2017

La totalité des subventions pour cette première session s'élève à 12 500 euros, pour douze dossiers déposés. Il vous est donc demandé d'approuver cette dotation. Merci.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.*

## **29. FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE, LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Mme Agathe RINAUDO, conseillère municipale, rapporteur**

Chaque département est doté d'un plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées et d'un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). L'action du fonds consiste notamment à l'octroi d'aides pour l'accès au logement ou le maintien dans les lieux ainsi qu'au financement des mesures d'accompagnement social lorsqu'elles s'avèrent nécessaires à une insertion durable et à la prévention des difficultés des familles.

Le financement du fonds est assuré par le Département. Les autres collectivités territoriales, les bailleurs publics et privés, les personnes morales concernées (CAF, associations, distributeurs d'eau et d'énergie...) peuvent également y participer.

La participation financière des communes se calcule sur la base d'un montant par habitant qui a été fixé depuis 2010, à 0,15 euro. La participation de la Ville en 2016 a ainsi été de 17 800,19 euros, sur la base du recensement de la population de 2012.

Pour l'année 2017, les bases de calcul restent identiques sur la base du recensement de 2013. Après indexation calculée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) de + 0,3 %, le

montant de la participation de la Ville est en très légère baisse par rapport à 2016 (- 72,76), et s'élève à 17 727,43 euros.

Il vous est donc proposé d'approuver la participation de la Ville au financement du FSL des Hauts-de-Seine pour l'année 2017 (soit un total de 17 727,43 euros pour le volet logement) et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention tripartite de financement correspondante avec le Centre communal d'action sociale et le Département des Hauts-de-Seine.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).  
Je mets aux voix.

*La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.*

## **30. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LANCER LA CONSULTATION ET SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DU FOYER DE L'OLIVIER**

**M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en juillet 2013, le Conseil municipal a accepté la promesse de vente unilatérale pour la vente du 20, rue de Meudon en parallèle d'une promesse d'acquisition d'une VEFA rue Nationale avec le même promoteur (Nacarat-Crédit Agricole). L'objectif est de libérer le terrain du 20, rue de Meudon et de maintenir l'activité du Foyer de l'Olivier dans les locaux situés rue Nationale.

La Ville assure la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement intérieur de la coque brute du futur équipement. Le début des travaux est prévu à la rentrée 2017 pour une réception de l'équipement prévue avant l'été 2018.

Les travaux d'aménagement intérieurs sont estimés à 1 335 516,00 euros TTC.

Il vous est donc proposé de lancer la consultation relative aux travaux, et d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant.

Je précise à toutes fins utiles qu'il s'agit d'une opération qui ne pèsera pas sur les finances de la Ville, eu égard aux subventions sollicitées par Monsieur le Maire auprès de la Région.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Le groupe *La Ville Citoyenne* souhaite savoir ce que deviendra le terrain situé à l'angle des rues de Meudon et Marcel-Bontemps, accueillant aujourd'hui des bungalows. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Les bungalows seront amenés à disparaître, puisqu'il s'agit d'un échange de parcelles et qu'une deuxième tranche de travaux va démarrer à cet endroit. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.*

## **31. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LANCER LA CONSULTATION ET SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA CRÈCHE GALLIÉNI-BELLEVUE**

**M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une opération réalisée par l'office SOH met en œuvre la construction de logements sur son terrain situé à l'angle des rues Galliéni et Bellevue. Elle comprendra environ 93 logements, 430 mètres carrés de commerces et une crèche de 60 berceaux aménagée par la Ville. Le programme prévoit également la réalisation d'un jardin public d'environ 5 400 mètres carrés.

SOH vendra à la Ville le clos et le couvert (en VEFA) de la future crèche pour une superficie de plancher en rez-de-chaussée de 873 mètres carrés.

Pour aménager la crèche, une équipe de maître d'œuvre, l'agence *Ici et là*, a été retenue par le Conseil municipal du 13 octobre 2013 à la suite d'un concours d'architecture.

La réception est prévue pour la rentrée 2019. Le nouvel équipement pourra accueillir au maximum 66 berceaux, pour une surface totale réservée aux enfants de 474 mètres carrés.

Les travaux d'aménagement intérieur sont estimés à 1 845 000 euros HT

Il vous est donc proposé de lancer la consultation relative aux travaux, sous forme de procédure adaptée à lots et d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant.

En outre, je ne résiste pas au plaisir de rappeler que 1 014 places en crèche ont été créées depuis 2008 et que, grâce à ce futur projet, nous arriverons très bientôt à 1 100 places. Je vous en félicite, Monsieur le Maire.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Nous voyons enfin le bout du tunnel sur ce dossier, qui remonte quand même à 1985. Il aura donc fallu près de 35 ans pour réhabiliter ces deux immeubles HLM.

## **32. CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, L'ASSOCIATION INSERTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET LE COMITÉ HANDISPORT 92**

**M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de sa politique volontariste en faveur des personnes en situation de handicap, la Ville participe depuis 2006 à la collecte des bouchons en plastique dans le cadre d'un partenariat avec l'association *Insertion et développement social urbain* et le Comité Handisport 92.

L'ensemble des recettes issues de la collecte dans les écoles et à l'hôtel de ville sont reversées directement au Comité Handisport 92 par l'association *Insertion et développement social urbain*, en vue d'acquiescer du matériel adapté à la pratique handisportive.



Cette délibération vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention tripartite, définissant les modalités d'organisation de cette action collective et solidaire.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.*

## QUESTION ORALE

### Question orale posée par M. GUIBERT

On compte en France 4 millions d'asthmatiques et 4 millions de personnes souffrant d'insuffisance respiratoire. Les maladies respiratoires sont la cause de 48 000 décès en France chaque année, 15 fois plus que les accidents de voiture. La semaine dernière encore avec la période de canicule, nous avons connu en Île-de-France plusieurs pics de pollution.

La loi sur l'air, datant de 1996, reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Elle vise à rationaliser l'utilisation de l'énergie et à définir une politique publique intégrant l'air en matière de développement urbain. Cette loi rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air, la définition d'objectifs de qualité et d'information du public. À tous les niveaux des dispositifs de prévention se mettent en place : circulation alternée ou différenciée, plan canicule, *plan Ville respirable en 5 ans*. Ces mesures sont certes nécessaires, mais clairement insuffisantes. En effet, elles visent à atténuer les effets des pics plutôt que d'en résoudre les causes, ou bien leurs bénéfices ne deviendront tangibles qu'à long terme.

Pourtant, cette question requiert une attention immédiate et des actions à plus court terme peuvent être envisagées, nous allons en citer deux :

- En premier, l'électrification du SUBB. La Ville, via la SPL Val-de-Seine Aménagement, a conclu un partenariat avec le groupe Bolloré pour le rachat de la partie centrale de l'Île-Seguin. Le groupe Bolloré est l'un des leaders du transport par véhicule électrique, via la fabrication de la BlueCar/Autolib et celle des navettes électriques Bluebus qui desservent la fondation Vuitton. Une opportunité de partenariat s'offre à nous : la Ville peut décarbonner les véhicules du SUBB en les remplaçant par des Bluebus, tout en maintenant leur gratuité.
- En second, un repérage local de la pollution atmosphérique : Nos concitoyens piétons et cyclistes ont tout intérêt à connaître les parcours et les lieux les plus pollués afin de les éviter. Pour cela il est nécessaire d'élaborer une carte des zones les plus polluées de notre ville. Cette cartographie pourrait être réalisée à l'aide de capteurs simplifiés accessibles pour un coût unitaire d'environ 1 000 euros€ soit cent fois moins qu'une station Airparif. Ces capteurs permettent de mener des campagnes de mesure très localisées. Ils peuvent être déployés en collaboration avec les habitants des quartiers concernés et avec des partenaires tels que l'association *Respire*.

Notre question Monsieur le Maire : Bluebus, capteurs, quelles mesures la Ville pourrait-elle prendre à court terme pour permettre aux Boulonnaises et aux Boulonnais de bénéficier d'un air respirable ?

Je vous remercie.

## Réponse de M. BAGUET à la question orale posée par M. GUIBERT

Vous évoquez là un véritable sujet, car les allergies, ainsi que les insuffisances respiratoires sont effectivement très nombreuses en Île-de-France. D'ailleurs, ce sujet nous préoccupe tous. J'ai même signé une tribune à ce propos dans *Libération*, intitulée « COP 21, les villes françaises s'engagent », avec un certain nombre de maires de grandes villes de France (Rouen, Metz, Toulouse, Bordeaux...). Nous avons tous signé cet appel au respect des engagements de la COP 21.

S'agissant des capteurs, il ne vous aura pas échappé que la MGP a été créée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et que celle-ci gère désormais Airparif. C'est donc à la Métropole du Grand Paris de se saisir de ce dossier. Je vous promets d'ailleurs de faire le nécessaire pour que la MGP pose des capteurs sur la ville. Certes, nous pouvons en placer à certains carrefours. Cependant, je ne suis pas sûr qu'il y ait une grande variation entre la place Marcel-Sembat, le Pont de Sèvres et le centre-ville.

Nous savons très bien que Boulogne-Billancourt n'est pas dans une situation très favorable, compte tenu de la proximité du périphérique et de la bretelle du tunnel de Saint-Cloud. Les vents dominants d'ouest passent en effet au dessus des collines qui nous entourent et de la cuvette dans laquelle nous sommes situés. Bref, le XVI<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que la porte de Saint-Cloud, le secteur d'Auteuil et Boulogne-Billancourt ne sont pas les secteurs les mieux armés pour lutter contre la pollution. C'est pour cette raison que nous devons rester attentifs.

Votre proposition concernant le SUBB électrique est très bonne. En revanche, nous ne sommes pas seuls là encore, car c'est le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) qui décide de l'organisation des transports – même si GPSO a obtenu l'Autorité Organisatrice des Transports (AOT). D'ailleurs, lorsque Monsieur SANTINI a voulu se lancer dans l'installation d'un réseau de minibus électriques à Issy-les-Moulineaux, deux conditions lui ont été imposées. Premièrement, que ce mode de transport devienne payant – alors que le SUBB est gratuit – et deuxièmement de participer financièrement à l'achat du matériel, avec une contribution annuelle de 240 000 euros. Cette estimation serait de 220 000 euros pour Boulogne-Billancourt, compte tenu de la configuration de la ville. Certes, je veux bien verser 220 000 euros sur le budget municipal et faire en sorte que le SUBB devienne payant, mais il faudrait alors « préparer » nos concitoyens à ce changement. Je rappelle que l'institution boulonnaise du SUBB est gratuite depuis sa création. Bref, les choses ne se font pas si facilement que cela.

Quoi qu'il en soit, ce type de transport représente l'avenir. D'ailleurs, le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) que nous sommes en train de mettre en place entre la place Marcel Sembat et Meudon sera bien sûr électrique, et si possible avec du matériel BlueCar. De plus, une entreprise ne peut plus faire de cadeaux à une institution publique. Même si Vincent BOLLORÉ était prêt à ne pas faire payer le prix d'achat réel de son matériel, le STIF serait tout de même obligé de lancer des marchés. Bref, nous essayons de trouver des solutions juridiques pour que tout le monde fasse des efforts (GPSO, la Ville, Vincent BOLLORÉ, le STIF et la RATP). Nous avons même prochainement une réunion à ce sujet et j'espère que nous allons aboutir. Voilà les réponses à vos deux propositions, Monsieur GUIBERT.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée, ainsi que de très bonnes vacances. Nous nous retrouverons le 13 juillet au soir. Enfin, n'oubliez pas l'événement le *Sud en fête* demain, avec le Trapèze, le Salon du livre et de la jeunesse, le Dîner blanc ou encore la piétonisation du boulevard Jean-Jaurès Sud. Bonne soirée et merci.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 21h19.*